

Écobâtiment et Vivre en Ville saluent le renforcement des normes d'efficacité énergétique au Code de la construction

Québec, le 13 février – Écobâtiment et Vivre en Ville saluent le renforcement des normes d'efficacité énergétique des nouvelles constructions résidentielles annoncées aujourd'hui par le gouvernement du Québec. « Des normes plus sévères au Code permettront de se rapprocher des meilleures pratiques, déjà appliquées par les entrepreneurs avant-gardistes du secteur résidentiel », explique Francis Pronovost, expert-conseil à Écobâtiment.

L'atteinte des objectifs québécois de réduction de la facture énergétique, de développement urbain durable et de réduction des gaz à effet de serre exige en effet que le Code de la construction soit renforcé pour réduire les pertes énergétiques des bâtiments. « L'objectif, c'est de tendre, à terme, vers une norme d'énergie nette zéro, carbone neutre, pour les nouvelles constructions résidentielles, mais aussi institutionnelles et commerciales », renchérit Alexandre Turgeon, président de Vivre en Ville.

L'annonce d'aujourd'hui est bienvenue, alors qu'il y a longtemps que les normes n'avaient pas été rehaussées. « Les normes du bâtiment sont plus élevées dans des pays au climat plus tempéré, dont la France et l'Allemagne. Compte tenu de cela, il faut absolument que le Québec propose des normes qui sont parmi les meilleures au monde », poursuit M. Turgeon.

Pour les organismes, les prochains chantiers en bâtiment durable sont de trois ordres : une meilleure formation des intervenants du milieu de la construction et des normes plus sévères en aménagement et choix de localisations des bâtiments. « Il faudrait également établir une cote d'efficacité énergétique pour les nouvelles constructions, à l'image des cotes de rendement qui existent dans les industries de l'automobile et des électroménagers », conclut Francis Pronovost.

- 30 -

Renseignements

Alexandre Turgeon
418-655-0592